

HAUTES-ALPES - PROGRAMME FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE

Vers une filière de réemploi solidaire du numérique

Note de territoire -Ce que le département a appris ensemble -Juin 2026

Entre avril et juin 2026, le Département des Hautes-Alpes, avec l'appui de la Banque du Numérique et le soutien de l'ANCT dans le cadre de France Numérique Ensemble, a conduit une démarche de co-construction territoriale inédite : dix-huit entretiens individuels, six ateliers de travail collectif répartis sur les trois zones du département, et un Numérique en Commun[s] local réunissant une cinquantaine d'acteurs le 10 juin 2026 à Gap.

Cette démarche avait une question centrale : **qu'est-ce qui manque aujourd'hui pour que du matériel numérique collecté ici reste ici et serve des habitants d'ici ?** La réponse n'est pas technique. Elle est organisationnelle, collective, et profondément ancrée dans les réalités du territoire.

Cette note présente les principaux enseignements de ce travail commun. Elle s'adresse à tous les acteurs du territoire - associations, collectivités, entreprises, professionnels de l'inclusion numérique, citoyens engagés - qui souhaitent comprendre les enjeux de la filière et, pour certains, contribuer à sa construction.

Un Appel à Projets doté de 51 000 €, co-financé par le Département des Hautes-Alpes et l'ANCT, sera lancé à l'été 2026. Il permettra à un collectif d'acteurs locaux de porter la filière dès janvier 2027. Cette note en pose les bases partagées.

1. Un territoire où le numérique creuse les inégalités

Les Hautes-Alpes sont un département rural et de montagne, où les conditions d'accès au numérique restent structurellement inégales. Le territoire cumule plusieurs facteurs de vulnérabilité : 162 communes dispersées, une densité moyenne de 24 habitants au km², une population dont une part significative a plus de 65 ans ou vit en situation de précarité, des zones de faible couverture très haut débit et 4G, un éloignement chronique des services publics.

Le numérique n'est plus une option. C'est aujourd'hui une condition d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, à la scolarité. La dématérialisation croissante des services publics — impôts, CAF, CPAM, Pôle Emploi — fait de l'équipement et des compétences numériques une nécessité absolue pour ne pas être exclu de la vie sociale et économique.

Chiffre clé	Ce que cela signifie	Ce que cela implique
23 261	personnes en situation d'illectronisme dans les Hautes-Alpes	Sans compétences numériques de base pour accomplir les démarches quotidiennes — une personne sur sept dans le département
16 917	personnes sans équipement numérique adapté	Ordinateur ou smartphone permettant un usage courant inaccessible ou absent du foyer
162 communes	territoire rural très dispersé — densité moyenne 24 hab/km ²	Mobilité contrainte, services éloignés, solutions de proximité et d'aller-vers indispensables
3 zones	aux réalités distinctes : Nord/Briançonnais, Centre/Gapençais, Sud/Sisteronais-Buëch	Chaque bassin de vie a ses acteurs, ses logistiques, ses ressources propres — une réponse uniforme ne peut pas fonctionner
2027	décommissionnement du réseau cuivre — passage obligé vers le numérique	Une partie de la population sera contrainte de migrer vers des

Chiffre clé	Ce que cela signifie	Ce que cela implique
		équipements numériques. L'anticipation est urgente.

1.1 Ce que le diagnostic révèle : une ressource inexploitée

Paradoxalement, le diagnostic territorial conduit au printemps 2026 a mis en évidence une réalité souvent ignorée : le matériel informatique en fin d'usage existe en quantité suffisante dans les Hautes-Alpes. Les collectivités, les administrations, les entreprises locales renouvellent régulièrement leurs parcs informatiques. Le Département lui-même reconditionne environ 300 ordinateurs par an qu'il redistribue via les collèges.

Ce qui manque, ce n'est pas le gisement. C'est la logistique pour que ce matériel soit sécurisé, remis en état et distribué à ceux qui en ont besoin — de façon organisée, traçable, et accompagnée.

Ce que certains acteurs ont dit dans les ateliers : « On perfore les disques durs avant de jeter les ordinateurs, parce qu'on ne sait pas comment effacer les données de façon certifiée. On ne peut pas donner ce qu'on n'a pas sécurisé. » Ce blocage est réel, documenté, et résolu — dès lors qu'une filière apporte la solution technique.

1.2 Trois zones, une même urgence

La démarche a confirmé que les Hautes-Alpes ne forment pas un territoire homogène. Les trois bassins de vie ont des réalités d'acteurs, de ressources et de besoins distinctes — ce qui plaide pour une filière organisée en réseau de proximité plutôt qu'en structure centralisée unique.

Zone	Profil territorial	Ce qui existe	Ce qui manque
Nord Briançonnais	Territoire de montagne, vallées enclavées, population mixte résidents permanents / travailleurs saisonniers	Initiatives de reconditionnement déjà actives, bénévoles techniques compétents, réseau LEADER structuré	Espace de stockage et de reconditionnement à l'échelle, coordination professionnelle
Centre Gapençais	Bassin urbain principal, plus forte densité de population et d'acteurs, concentration des services	Écosystème associatif dense, gisement institutionnel important (collectivités, administrations), espace disponible	Lien entre acteurs du reconditionnement et acteurs de la médiation numérique, encore inexistant
Sud Sisteronais-Buëch	Territoire rural et dispersé, faible densité d'acteurs structurés, fort sentiment d'isolement	Réseau associatif caritatif actif à Veynes, compétences techniques bénévoles, culture de l'entraide	Acteurs à renforcer et à relier entre eux, maillage territorial à construire, lieu pivot à identifier

2. Une filière en quatre maillons indissociables

Une filière de réemploi solidaire du numérique ne se résume pas à collecter des ordinateurs usagés et les distribuer. C'est une chaîne de valeur complète, qui va du don du matériel par son propriétaire jusqu'à l'accompagnement de la personne qui le reçoit dans la durée. Chaque maillon est indispensable. En casser un, c'est rompre la chaîne et rendre l'ensemble inopérant.

Maillon	Ce qu'il produit	Enjeu identifié collectivement
1 Collecte	Récupérer le matériel numérique en fin d'usage auprès des entreprises, collectivités, administrations et particuliers. Formaliser le transfert par une convention de cession.	Les donateurs professionnels ne peuvent pas céder leur matériel sans attestation formelle d'effacement certifié des données personnelles (obligation RGPD). Ce verrou réglementaire est le premier frein à lever — la solution technique existe et est peu coûteuse.
2 Reconditionnement	Trier, diagnostiquer, effacer les données, réparer et réinstaller les équipements pour leur donner une seconde vie fiable, sécurisée et durable.	C'est le maillon le plus technique et le plus structurant de la filière. Il nécessite des compétences, un espace dédié, un protocole d'effacement certifié, et une organisation stable. Il est aujourd'hui le point faible du département.
3 Distribution solidaire	Attribuer le matériel reconditionné à des personnes ou des structures en ayant besoin, via des prescripteurs sociaux (CCAS, associations, France Services, travailleurs sociaux).	Le réseau associatif et caritatif est déjà présent sur les trois zones. Il doit être intégré à la filière comme prescripteur et relais — aujourd'hui les acteurs du reconditionnement et ceux de la distribution ne se connaissent pas.
4 Accompagnement à l'usage	S'assurer qu'une personne qui reçoit un équipement sache s'en servir pour ses besoins réels : démarches en ligne, communication, accès aux droits. Pas de remise de matériel sans prise en main.	Les professionnels et bénévoles de la médiation numérique sont présents sur l'ensemble du territoire. Ils doivent devenir partie intégrante de la filière — pas un ajout facultatif après coup. L'accompagnement, c'est la condition de l'impact réel.

Principe partagé unanimement lors du NEC du 10 juin 2026 : la filière ne se découpe pas.

Collecte, reconditionnement, distribution et accompagnement forment un tout. Un projet qui ne couvre pas les quatre maillons n'est pas une filière — c'est une opération ponctuelle, sans lendemain.

3. Ce que la démarche collective a appris

Six ateliers, dix-huit entretiens, un NEC départemental : la démarche a produit une connaissance fine et partagée du territoire. Cinq enseignements transversaux se dégagent, convergents sur les trois zones.

1 Le gisement matériel existe — ce qui manque, c'est la logistique

Les Hautes-Alpes disposent d'un stock de matériel numérique professionnel renouvelable et accessible. Les collectivités, les administrations, les entreprises locales ont des parcs à renouveler régulièrement. Ce gisement est confirmé et documenté. Le verrou n'est pas la quantité de matériel — c'est l'absence d'un protocole reconnu d'effacement certifié des données, qui bloque légalement les donneurs professionnels. Ce problème est résolu dès lors qu'un acteur de la filière porte ce protocole et délivre l'attestation formelle.

2 La coordination professionnelle est la condition de tout le reste

Le besoin d'un poste salarié de coordination — itinérant, couvrant les trois zones — est la priorité exprimée unanimement dans chacun des ateliers, par des acteurs très différents. Sans ce poste, le réseau bénévole, aussi engagé soit-il, ne peut pas monter en puissance ni tenir dans la durée. Ce coordinateur n'est pas un gestionnaire de projet classique : c'est l'animateur du collectif, le lien entre les maillons, le garant de la cohérence de la filière sur l'ensemble du territoire.

Ce que les acteurs ont dit : « On a les bénévoles, on a la volonté. Mais sans quelqu'un dont c'est le travail de faire tourner la machine, on va s'épuiser. Le bénévolat, ça ne tient que si c'est encadré. »

3 Le territoire s'organise naturellement en réseau de proximité

L'architecture qui s'est dessinée spontanément dans les ateliers — avant même qu'on la propose — repose sur des nœuds locaux autonomes reliés par une coordination légère. Cette logique est adaptée à la géographie alpine : des lieux de proximité capables de collecter, reconditionner et distribuer à l'échelle de leur bassin de vie, coordonnés entre eux pour mutualiser certaines fonctions (logistique, protocole d'effacement, communication). Ce modèle correspond aussi au refus unanime d'une structure centralisée unique qui ferait courir un risque de dépendance à un seul acteur.

4 Donner sans accompagner, c'est rater l'objectif

La notion de « Service Après Don » a été formulée spontanément par des participants de l'atelier du Sud lors des premières sessions de mai 2026, et reprise unanimement ensuite. Elle pose une exigence simple mais structurante : toute remise de matériel doit s'accompagner d'au moins une séance de prise en main, adaptée au profil et aux besoins réels de la personne. Recevoir un ordinateur sans savoir s'en servir, c'est recevoir un objet inutile — voire source d'angoisse.

Les médiateurs numériques, les conseillers France Services, les bénévoles des associations locales sont déjà présents sur le territoire pour accompagner les usages. La filière doit les intégrer comme partenaires naturels — et financer cet accompagnement comme une composante à part entière, pas comme un coût accessoire.

5 La ruralité alpine est un atout coopératif, pas un handicap

Les participants ont nommé à plusieurs reprises ce qui distingue les Hautes-Alpes des territoires urbains où des filières similaires ont émergé : une culture de l'entraide profondément ancrée, une habitude des circuits courts dans d'autres secteurs (agriculture, énergie, habitat), un sens du collectif qui précède les structures. Ces valeurs sont des atouts pour construire une filière solidaire. La ruralité alpine n'est pas un obstacle à surmonter — c'est le terreau de la coopération.

Ce que les acteurs ont dit au NEC du 10 juin 2026 :

« On n'a pas besoin qu'on nous dise comment faire. On a besoin qu'on nous donne les moyens de faire ensemble ce qu'on fait déjà chacun de notre côté. »

4. Autres financements mobilisables

L'enveloppe AAP de 51 000 € constitue un amorçage. Elle devra être complétée dès la réponse par d'autres sources de financement pour sécuriser notamment le poste de coordination et les investissements logistiques.

Source	Objet	Calendrier / condition
LEADER - 4 GAL Hautes-Alpes	Investissement, animation, coordination territoriale	Dépenses éligibles jusqu'en décembre 2028 - à articuler avec le porteur et les intercommunalités
AAP Banque des Territoires	Soutien au reconditionnement solidaire	Annoncé pour septembre 2026 -à combiner avec l'AAP CD05
Conférence des financeurs seniors	Accompagnement à l'usage — Service Après Don	Fonds mobilisables fin 2027 - financement de la médiation
DDETSPP	RSE, commande publique responsable, clauses sociales	Levier entreprises non encore exploité dans le 05
Fondations (Fondation de France, fondations alpines)	Projets d'utilité sociale en territoires ruraux	À prospecter dès la réponse à l'AAP
Éco-organismes (Écologic, Écosystème)	Collecte et valorisation des DEEE	Conventionnement possible dès la structuration de la filière